
Adresse de la société des Jeunes Français, qui invite la Convention à assister à une fête, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société des Jeunes Français, qui invite la Convention à assister à une fête, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 315;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14060_t1_0315_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

a attaché des cœurs que vos ennemis avaient cherché à vous aliéner. Vous avez puni les traîtres et les conspirateurs qui, pour vous deshonoré aux yeux de l'Europe, avaient voulu persuader au peuple que leurs principes étaient les vôtres. Pour déjouer les complots de cette trame, vous avez mis la probité et la vertu à l'ordre du jour. Vous auriez déjà fait assez pour votre gloire, mais vous avez décrété encore la loi de la bienfaisance nationale, et le malheureux va être soulagé. Vous avez décrété l'établissement des commissions populaires; par cette mesure les ennemis du dedans entrèrent dans le néant, et la valeur de nos frères d'armes terrassera ceux du dehors. Vous l'avez dit, Législateurs, et ce ne sera pas en vain : la 3^e année de la République française sera la dernière des tyrans et la première de la liberté du monde.»

DUDEVANT, BONS, CONSTANS, PALLAGRAN, JARET, LACOSTE (*agent nat.*), LAMOTHE, DUMOGUÉ, BEAUROCHE, NAILLES, NÉRAC, DUCHOSES, BOURBIEL.

68

Des membres de la Société des Jeunes Français, maison nationale, Martin-des-Champs, admis à la barre, invitent la Convention nationale à nommer des commissaires dans son sein pour assister à une fête civique que les orphelins de la patrie se proposent de présenter à leurs concitoyens le 17 prairial (1).

L'ORATEUR : Citoyen président,

Les orphelins des défenseurs de la patrie se proposent de présenter à leurs concitoyens le 1^{er} prairial à 4 heures 1/2 précises du soir, le tableau de leurs occupations ordinaires, sous le titre de : *Journée des jeunes français*, suivi de l'inauguration des bustes de Barra et de Viala. Ils espèrent que la Convention nationale voudra bien nommer des commissaires pour juger de leurs progrès, et des efforts qu'ils font pour mériter les bontés de la patrie.

Tous les membres de l'Assemblée seront reçus avec leur carte. Vive la liberté. S. et F.» (2).

Sur la proposition d'un membre, la Convention nationale passe à l'ordre du jour.

69

Le Comité de surveillance de Bourgueil, district de Langeais, département d'Indre-et-Loire, félicite la Convention nationale sur le décret du 18 floréal, qui proclame l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXIX, 25.

(2) C 306, pl. 1160, p. 35.

(3) P.V., XXXIX, 26. Bⁱⁿ, 17 prair.; *Débats*, n^o 625, p. 293.

[*Bourgueil, 10 prair. II*] (1).

« Que venons-nous d'apprendre, un assassin prémédité, un assassin manqué, enfin qu'avons-nous appris ? Rien d'étonnant, dignes représentants, car jusqu'à la fin de la révolution les patriotes auront des ennemis. Robespierre, Collot d'Herbois, avaient contre eux des conjurés, ils ont manqué succomber sous leurs mains parricides; qu'à l'avenir ils s'en défient, ainsi que vous tous, Lumière de l'univers, flambeau de la vérité. Oui, au nom du peuple français à qui vous venez de briser les fers; surveillez-vous, faites surveiller tout ce qui vous approche pour garantir vos têtes qui nous sont si chères; restez à votre poste, restez-y, Pères du peuple, et le triomphe de la République est certain.

Votre décret sur la reconnaissance de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'âme en est le plus sûr garant. Oui, dans vos mains est notre sort. Vive la République. La mort des traîtres et des conspirateurs. S.F. Obéissance et amitié.»

BOISSÉ, CARLOT, MARQUET, HUARD ONEMERVENET (*présid.*).

70

Les commissaires de la trésorerie nationale font passer à la Convention nationale l'état des recettes et dépenses de la journée d'hier 15 du courant (2).

[*Paris, 16 prair. II; Au présid. de la Conv.*] (3).

« En exécution du décret de la Convention nationale du 27 floréal dernier, nous te remettons ci-joint l'état des recettes et dépenses de la journée d'hier 15 du courant, comprenant le mouvement des assignats et la situation des caisses.»

F.V. AIGOIN, DUTREMBLAY, DELAFONTAINE, GAUDIN.

71

Les administrateurs du département de la police font passer à la Convention nationale l'état des détenus qui sont dans les différentes maisons de réclusion; il s'élève à 6,899 (4).

[*Commune de Paris. Etat des détenus au 15 prair. II*] (5).

Grande Force	669
Petite Force	310
Sainte Pélagie	222
Madelonnettes	298
Montprin, rue N.-D. des Champs	67
Abbaye	104
Bicêtre	917
Salpêtrière	436
Chambres d'arrêt, à la mairie	46

(1) C 305, pl. 1147, p. 28.

(2) P.V., XXXIX, 25.

(3) C 304, pl. 1131, p. 2.

(4) P.V., XXXIX, 25. *Mon.*, XX, 660.

(5) C 305, pl. 1147, p. 29, signé BENOIT, VITCHERICHT.